

SIMDUT	VÊTEMENTS DE PROTECTION	TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES
 	  	NON RÉGLEMENTÉ

SECTION I : PRÉSENTATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE L'ENTREPRISE

Utilisation : Adhésif ininflammable pour pare-vapeur.

Numéros de formule : 443.1 – 477.1

Fabricant : Soprema Canada
1675, rue Haggerty
Drummondville (Québec) J2C 5P7
CANADA
Tél. : 819 478-8163

Distributeurs :

Soprema inc. 44955, Yale Road West Chilliwack (C.-B.) V2R 4H3 CANADA Tél. : 604 793-7100	Soprema USA 310, Quadral Drive Wadsworth (Ohio) 44281 ÉTATS-UNIS Tél. : 1 800 356-3521
--	--

En cas d'urgence :

SOPREMA (8 h 00 à 17 h 00) : 1 800 567-1492 CANUTEC (Canada) (24h.) : 613 996-6666 CHEMTREC (É.-U.) (24h.) : 1 800 424-9300

NOTE D'URGENCE!!!

Liquide noir qui dégage une odeur de solvant. ATTENTION! Des gaz et des fumées toxiques et irritants peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique, tels que le chlorure d'hydrogène, le chlore et le phosgène.

Ce produit peut irriter la peau, les yeux et les voies respiratoires. Si ingéré, le produit est nocif ou fatal. En cas d'ingestion, le produit peut pénétrer dans les poumons et causer de graves dommages. L'inhalation de fortes concentrations de vapeurs de ce produit peut causer une dépression du système nerveux central (SNC) (par exemple, des maux de tête, des nausées, des étourdissements, de la somnolence, ainsi qu'une incoordination et une perte de conscience). Ce produit contient du trichloréthylène qui est susceptible de provoquer le cancer – peut causer le cancer, basé sur l'information chez les humains et mutagène – peut causer des anomalies génétiques, basé sur l'information chez les animaux.

SECTION II : COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS DANGEREUX

NOM DU COMPOSÉ	NO CAS	% POIDS	LIMITE D'EXPOSITION (ACGIH)	
			TLV-TWA	TLV-STEL
Asphalte	8052-42-4	40-70	0,5 mg/m ³	Non établie
Trichloréthylène	79-01-6	15-40	10 ppm	25 ppm

SECTION III : EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

L'inhalation de vapeurs de trichloréthylène peut se produire durant la manutention du produit. L'exposition aux vapeurs peut causer une irritation des voies respiratoires et une dépression du SNC (maux de tête, étourdissements, nausées, fatigue, confusion et coma).

Asphalte :

L'inhalation est possible seulement si le produit est chauffé ou si des fumées d'asphalte sont générées. Les fumées d'asphalte peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les voies respiratoires supérieures causant la toux, la respiration bruyante et l'essoufflement. Les effets aigus de l'exposition aux fumées d'asphalte comprennent des maux de tête, de la fatigue, et l'appétit diminué. (2)

Trichloréthylène :

L'exposition à court terme cause l'irritation du nez et de la gorge et une dépression du SNC, avec des symptômes tels que de la somnolence, le vertige, des étourdissements, des maux de tête, et une perte de coordination. Des concentrations élevées ont causé l'engourdissement et la douleur faciale, la vision réduite, l'inconscience, le pouls irrégulier et le décès. Le trichloréthylène est perceptible par l'odeur à approximativement 82 ppm et plus. Cependant, les personnes peuvent s'habituer à l'odeur et peuvent ne pas la sentir jusqu'à ce que des concentrations plus élevées soient atteintes. Des concentrations très élevées ont causé la mort due aux effets sur le SNC, et dans des cas rares, un pouls irrégulier. Dans un cas, un œdème pulmonaire (une accumulation potentiellement mortelle de liquide dans les poumons) a été rapporté. L'employé soudait une surface qui avait été lavée dans le

trichloréthylène. L'œdème pulmonaire a probablement résulté de l'exposition au phosgène qui s'est formé lors du chauffage du trichloréthylène. On a observé des effets sur le comportement et la coordination dans quelques études. L'engourdissement et l'inconfort du visage et la faiblesse de la mâchoire (effets sur le nerf trijumeau) et des perturbations visuelles graves, y compris la vision réduite, brouillée ou double, ont été rapportés suite à l'exposition à des concentrations élevées. Certains des effets peuvent persister pendant plusieurs mois. Ces effets peuvent être en fait causés par d'autres produits chimiques formés quand le trichloréthylène se décompose en présence de matériels alcalins forts (par exemple, dichloroacétylène). Parfois, des dommages permanents au système nerveux et le dommage au foie sont le résultat d'une surexposition grave. Dans la plupart des cas, les individus avaient intentionnellement inhalé des concentrations très élevées de trichloréthylène pour ses effets intoxicants. (1)

CONTACT AVEC LA PEAU

Le produit peut causer des irritations et des dermatites (démangeaisons, inflammation, rougeurs et enflure).

Asphalte :

L'asphalte peut causer une irritation de la peau. (2)

Trichloréthylène :

Le trichloréthylène est un irritant grave pour la peau, basé sur l'évidence chez les humains et les animaux. Le contact prolongé avec le liquide a causé le rougissement de la peau, de l'irritation et de la formation de boursoufflure. La vapeur concentrée, particulièrement à des températures élevées, peut également causer des rougeurs et de l'irritation graves. Plusieurs cas d'irritation de la peau très grave ont été rapportés chez des employés exposés à des concentrations non spécifiées ou élevées (jusqu'à 165 ppm) de trichloréthylène pendant un

temps relativement court (jusqu'à 5 semaines). Dans la plupart des cas, la déficience du foie et l'exposition à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs ont aussi été rapportées. Le trichloréthylène peut être absorbé par la peau. Cependant, on ne s'attend pas à ce que des effets nocifs significatifs se produisent par cette voie d'exposition. (1)

CONTACT AVEC LES YEUX

Les éclaboussures du produit dans les yeux peuvent causer des irritations et de la douleur. Les vapeurs du produit peuvent irriter les yeux.

Asphalte :

L'asphalte peut irriter les yeux. (2)

Trichloréthylène :

Le liquide est un irritant grave pour les yeux, basé sur l'information limitée et l'évidence chez les animaux. Un rapport indique qu'une éclaboussure de trichloréthylène a causé une douleur irritante et des dommages au tissu à la surface de l'œil. Une irritation grave aux yeux, avec une opacification temporaire de la cornée, a été rapportée chez les personnes exposées à des concentrations de vapeur tellement élevées qu'elles ont perdu connaissance. Des troubles graves de la vision incluant la vision réduite, brouillée, double et rétrécissement du champ visuel, ont été rapportés chez les personnes avec une exposition élevée par inhalation. (1)

INGESTION

Il est peu probable que des quantités toxiques de ce produit soient ingérées lors de la manipulation et de l'utilisation normale du produit. Si une quantité significative du produit était ingérée, les symptômes comme ceux décrits pour l'inhalation pourraient se produire. Ce produit peut causer de l'irritation, des brûlures de la bouche et de la gorge et des douleurs abdominales. Le produit peut être aspiré (inhalé) dans les poumons pendant l'ingestion ou le vomissement. L'aspiration de liquide, même de petites quantités, peut avoir comme conséquence une accumulation de fluide dans les poumons, menaçante pour la vie. De graves dommages aux poumons (oedème), des difficultés respiratoires, l'arrêt cardiaque et la mort peuvent en résulter.

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

L'ingestion cause une sensation de brûlure dans la bouche et la gorge, suivie de douleurs abdominales et de signes et symptômes de dépression du SNC, tels que décrits pour l'exposition par inhalation ci-dessus. L'ingestion accidentelle de 30 à 500 ml (2 c. table à 16 oz) a causé la faiblesse des muscles, le vomissement et l'inconscience ou le délire, avec un rétablissement en 2 semaines. Des effets sur le cœur, le foie et les reins ont aussi été rapportés. Dans un cas, on a rapporté que l'ingestion de moins de 50 ml est mortelle dû à la déficience des reins et du foie. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

L'exposition professionnelle à long terme peut causer des signes et des symptômes de dépression du SNC tels que maux de tête, étourdissements, humeur changée, perte de mémoire et incapacité à se concentrer ou à dormir. Ces effets ont également été reliés à l'exposition professionnelle à long terme à d'autres solvants organiques et sont parfois généralement désignés sous le nom de « syndrome du solvant organique ». Il est difficile de tirer des conclusions spécifiques concernant le trichloréthylène des études disponibles parce que, en général, un petit nombre de personnes ont été étudiées, les niveaux d'exposition n'ont pas été définis, l'exposition à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs a pu s'être produite en même temps et, dans certains cas, des comparaisons n'ont pas été faites à des individus non exposés. Les nerfs du visage et de la tête (nerfs crâniens) ont été affectés par l'exposition à long terme au trichloréthylène ou aux produits chimiques formés lorsqu'il se décompose. En particulier, le

nerf trijumeau, qui fournit la sensation et le mouvement à une partie du visage, a été affecté. À un moindre degré, le nerf optique, qui fournit la vue, a aussi été affecté. Des symptômes tels que l'engourdissement facial, la faiblesse de la mâchoire, les réflexes modifiés et l'inconfort facial ont été rapportés. Des troubles visuels, y compris la vision brouillée, double ou rétrécissement du champ visuel et la vue faible ont été occasionnellement rapportés suite à l'exposition à long terme. Ces effets sont causés par l'affaiblissement du nerf optique et d'autres nerfs crâniens. (1)

ORGANES CIBLES

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Reins et foie : Il y a évidence limitée que l'exposition au trichloréthylène peut causer des dommages aux reins et au foie chez certaines personnes suite à l'exposition professionnelle à long terme. Aucune conclusion ferme ne peut être tirée des études disponibles parce que la plupart impliquaient seulement un très petit nombre d'individus exposés, les niveaux d'exposition n'étaient pas définis et il a pu y avoir exposition à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs. On n'a observé aucun effet sur les reins suite à l'exposition professionnelle à long terme à des concentrations jusqu'à 40 ppm. **Ouïe :** L'information limitée suggère que l'exposition à long terme peut nuire à l'ouïe. Les concentrations qui ont produit des effets sur l'ouïe sont probablement assez élevées pour avoir également produit des symptômes significatifs de dépression sur le SNC. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Asphalte :

Aucune information disponible sur les humains et les animaux. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) n'a pas évalué la cancérogénicité de ce produit chimique. L'Association américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux (ACGIH) n'a pas listé ce produit. Le Programme national de toxicologie (NTP) des États-Unis n'a pas listé ce produit dans son rapport sur les cancérogènes. (1) Des traces d'hydrocarbures aromatiques polynucléaires (HAP) peuvent être présentes dans l'asphalte et peuvent être libérées par le chauffage excessif. Certains de ces HAP ont été identifiés comme ayant le potentiel d'induire des effets cancérogènes, et sur la santé reproductrice. (2)

Trichloréthylène :

Le trichloréthylène est probablement cancérogène pour l'humain. Trois études bien menées sur des gens avec une exposition professionnelle au trichloréthylène ont montré des niveaux plus élevés de cancers du foie et du conduit biliaire et de lymphome non Hodgkins. De nombreuses autres études étaient soit négatives ou ont eu des limitations significatives, y compris la petite taille de l'échantillon, les données limitées de l'exposition et l'exposition à d'autres produits chimiques. CIRC a conclu qu'il y a évidence limitée pour la cancérogénicité du trichloréthylène chez les humains. CIRC a également conclu qu'il y a évidence suffisante que le trichloréthylène est cancérogène chez les animaux expérimentaux. CIRC a conclu que ce produit chimique est probablement cancérogène chez les humains (Groupe 2A). ACGIH a désigné ce produit chimique comme cancérogène chez l'humain (A2). NTP a listé ce produit chimique comme raisonnablement prévu pour être un cancérogène chez l'humain. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

L'information très limitée sur l'humain n'indique pas que l'exposition professionnelle au trichloréthylène est nocive pour le fœtus. Une étude n'a montré aucune anomalie congénitale chez les enfants d'hommes professionnellement exposés au trichloréthylène. Il y a quelque évidence que l'exposition au trichloréthylène. Il y a quelque évidence que l'exposition au trichloréthylène dans l'eau potable peut causer certains types d'anomalies congénitales, bien que l'information disponible soit loin d'être concluante. L'information disponible sur les animaux ne suggère pas que le trichloréthylène cause des effets sur le

développement. La plupart des études n'ont montré aucun effet nocif sur la progéniture ou ont montré des effets, mais seulement en présence de toxicité significative chez les mères. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Basé sur l'information limitée disponible sur l'humain, il n'est pas possible de conclure que l'exposition professionnelle au trichloréthylène cause des effets nocifs sur la fonction reproductrice chez les hommes ou les femmes. (1)

MUTAGÉNICITÉ

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Le trichloréthylène est considéré mutagénique, basé sur l'information sur les animaux. Il n'est pas possible de tirer de conclusions des études sur la mutagénicité chez des personnes avec une exposition professionnelle au trichloréthylène. On a observé la mutagénicité dans quelques études, mais pas dans d'autres. Les études comportaient des limites de conception, y compris des expositions à plusieurs produits chimiques et des facteurs éventuels confondants tels que le tabagisme. (1)

SENSIBILISATION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Quelques rapports de cas ont décrit des rougeurs et de l'irritation graves de la peau suite à des expositions relativement courtes (jusqu'à 5 semaines) à des concentrations de vapeur non spécifiées ou élevées (jusqu'à 165 ppm). Dans la plupart des cas, la fonction altérée du foie et l'exposition à d'autres produits chimiques potentiellement nocifs ont été rapportées. Dans un cas, une personne a été testée positive plus tard dans un test épicutané, suggérant que cette personne était allergique au trichloréthylène. Cependant, il ne peut être conclu que le trichloréthylène est un sensibilisateur pour la peau basé sur ce test épicutané positif. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Lorsque l'éthanol (généralement trouvé dans des boissons alcoolisées) est consommé peu avant ou après l'exposition au trichloréthylène, la peau du visage et des bras devient très rouge. Cette condition est appelée « décapant affleurant ». (1)

ACCUMULATION POTENTIELLE

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Le trichloréthylène ne s'accumule pas dans le corps. Il est rapidement absorbé dans le système sanguin suite à l'inhalation et l'ingestion et rapidement distribué dans les organes, y compris le foie, les reins et les systèmes cardiovasculaire et nerveux. Une petite quantité est absorbée par la peau. On élimine du trichloréthylène inchangé et comme le dioxyde de carbone dans l'air expiré. Du trichloréthylène est décomposé dans le corps principalement à l'acide trichloracétique et au trichloréthanol, qui sont principalement excrétés dans l'urine. Le trichloréthylène est excrété du corps à un taux modéré, la majorité dans l'urine. (1)

SECTION IV : PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer les vêtements contaminés. Laver à fond la région affectée avec de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX

Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION

En cas d'inhalation de gaz ou de vapeurs, évacuer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Si la respiration cesse, donner la respiration artificielle. Obtenir des soins médicaux.

INGESTION

Ne pas provoquer le vomissement. Communiquer immédiatement avec un centre antipoison. En cas de vomissement, faire pencher la victime vers l'avant pour éviter l'aspiration des vomissements dans les poumons. Maintenir la victime au repos et appeler immédiatement un médecin.

SECTION V : LUTTE CONTRE L'INCENDIE

INFLAMMABILITÉ : Ininflammable

EXPLOSIVITÉ : Sensibilité aux chocs : Non

Sensibilité aux décharges électrostatiques : Oui

POINT D'ÉCLAIR : Non applicable

TEMPÉRATURE D'AUTO-IGNITION : Non disponible

LIMITES D'EXPLOSIVITÉ : (% en volume)

7,8 – 52 % à 25°C (trichloréthylène)

RISQUES D'INCENDIES ET D'EXPLOSION

Les vapeurs concentrées dans un endroit confiné ou mal aéré peuvent prendre en feu au contact d'une étincelle de haute énergie, une flamme ou une source de chaleur à haute intensité.

Le trichloréthylène est ininflammable sous la plupart des conditions d'utilisation. Cependant, il peut probablement brûler si fortement chauffé (températures élevées et une forte flamme). Aucun point d'éclair n'a été mesuré par des tests standards. Cependant, sous certaines circonstances (par exemple : ignition par une grande source d'énergie telle qu'un arc de soudure ou ignition par fil chaud), le trichloréthylène peut former des mélanges combustibles de vapeur-air. Par conséquent, dans des situations de travail à chaud, le trichloréthylène devrait être considéré comme inflammable. L'addition de petites quantités de substances combustibles ou l'augmentation du contenu en oxygène augmente de manière significative l'inflammabilité. Le liquide peut accumuler l'électricité statique par transvasement ou agitation. Pendant un feu, du gaz irritant et toxique de chlorure d'hydrogène, du chlore et du phosgène peuvent être produits. Le trichloréthylène peut s'accumuler dans des zones basses. Les contenants fermés peuvent exploser si exposés à la chaleur du feu ou chaleur excessive pendant une période de temps suffisante.

PRODUITS DE COMBUSTION

Des fumées et des gaz toxiques et irritants tels que le chlorure d'hydrogène, le chlore et le phosgène peuvent être générés par la combustion ou la décomposition thermique du produit. Les contenants vides soumis à des températures élevées peuvent aussi dégager des gaz ou fumées toxiques et irritants.

INSTRUCTIONS POUR ÉTEINDRE LE FEU

Évacuer le secteur. Porter un appareil respiratoire autonome et l'équipement de protection individuelle approprié, conforme aux normes. Approcher le feu le vent dans le dos et combattre l'incendie en se plaçant à une distance maximale de l'incendie, ou utiliser des lances ou canons à eau télécommandés. Toujours rester éloigné des contenants lors de l'incendie vu le risque élevé d'explosion. Arrêter la fuite avant de tenter d'éteindre le feu. Si la fuite ne peut être arrêtée et si la région avoisinante ne présente pas de risques, laisser le feu brûler. Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque. Refroidir les contenants à grande eau longtemps une fois l'incendie éteint.

MOYENS D'EXTINCTION

Mousse anti-alcool ou universelle, poudre chimique sèche, CO₂, sable.

SECTION VI : MARCHÉ À SUIVRE EN CAS DE DISPERSEMENT ACCIDENTEL

FUITES ET DÉVERSEMENTS

Ventiler le secteur. Revêtir les équipements de protection appropriés. Fermer la source de la fuite si la manœuvre peut être effectuée de façon sécuritaire. Contenir la fuite. Absorber avec des absorbants ou une matière inerte, comme du sable ou de la terre. Ramasser le produit à l'aide d'une pelle dans un contenant qui se referme. Refermer le contenant et entreposer dans un endroit ventilé jusqu'à ce qu'il soit mis au rebut. Laver le secteur du déversement avec de l'eau et du savon. Empêcher les résidus de lavage de pénétrer dans les conduites d'eau, les égouts et les sous-sols. Disposer du matériel récupéré selon les normes environnementales de sa localité.

SECTION VII : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION

N'utiliser que dans un endroit bien aéré. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les brumes, les vapeurs et les poussières. Laver à fond après manipulation. Avant la manipulation du produit, il est important de s'assurer que les recommandations sur le contrôle de la ventilation ainsi que sur les équipements de protection personnelle sont suivies. Les personnes travaillant avec ce produit devraient être formées sur les risques et les précautions à prendre lors de l'utilisation. Mettre à la terre les contenants lors du transvasement pour éviter l'accumulation d'électricité statique. Refermer hermétiquement tous les contenants partiellement utilisés. Ne pas couper, percer ou souder les contenants vides.

ENTREPOSAGE

Entreposer les contenants pleins et vides à l'écart de toute source de chaleur ou d'ignition dans un endroit frais, bien ventilé et à l'abri du soleil. Entreposer le produit à l'écart des substances incompatibles. Entreposer ce produit conformément aux codes d'incendie et du bâtiment ainsi qu'à toute réglementation en matière de santé et sécurité. Garder entreposés la plus petite quantité de contenants possible. Le lieu d'entreposage devrait être clairement identifié, libre de toute obstruction et accessible au personnel formé et entraîné seulement. Inspecter périodiquement les lieux en cas de fuite ou de dommages. Avoir près des lieux d'entreposage, les extincteurs appropriés et des absorbants pour pallier les fuites. Inspecter tous les contenants pour s'assurer qu'ils sont bien étiquetés.

SECTION VIII : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

MAINS : Porter des gants résistants aux produits chimiques tels que SilverShield, Viton, Buthyl, Neoprene 4HTM, polyalcool de vinyle.

RESPIRATOIRE : Si le TLV est dépassé, si l'espace est restreint ou mal ventilé, utiliser un appareil de respiration conforme aux normes.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques conformes aux normes.

AUTRES : Avoir un bain pour les yeux et une douche de sécurité à proximité.

CONTRÔLE DES VAPEURS : Des échappements d'air doivent être prévus en quantité requise pour maintenir le niveau des vapeurs et des poussières sous les limites recommandées.

SECTION IX : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Liquide noir avec odeur de solvant

DENSITÉ (H₂O = 1) : 1,07 kg / L

VISCOSITÉ : 8 500 cP

DENSITÉ DE VAPEUR (air = 1) : Plus lourd que l'air

TAUX D'ÉVAPORATION (acétate N'Butyle = 1) : Non disponible

POINT D'ÉBULLITION (760 mm Hg) : Non disponible

POINT DE CONGÉLATION : Non disponible

SOLUBILITÉ DANS L'EAU (20°C) : Non disponible

CONTENU EN COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES

(C.O.V.) : 400 g/L (SCAQMD règle 1168)

SECTION X : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABILITÉ : Ce matériel est stable.

CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ : Éviter la chaleur excessive.

INCOMPATIBILITÉ : Peut réagir vigoureusement avec les agents oxydants, les bases et les acides forts, les halogénés, les métaux tels que poudre d'aluminium et de magnésium, sodium et potassium.

PRODUITS DANGEREUX DE DÉCOMPOSITION : Aucun identifié.

POLYMÉRISATION INCONTRÔLÉE : Aucune

SECTION XI : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Asphalte : Non disponible.

Trichloréthylène (1)

LC50 (rat) : 7 250 ppm (exposition de 4 heures)

LD50 (oral, rat) : 5 620 mg/kg (cité comme 4,92 ml/kg)

LD50 (cutané, lapin) : > 29 000 mg/kg (cité comme > 20 ml/kg)

Effets de l'exposition à court terme (aigus)

INHALATION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

On a observé des signes de dépression du SNC, tels qu'incoordination et inconscience, chez des animaux suite à l'inhalation ou l'ingestion de doses élevées. (1)

IRRITATION DES YEUX (LAPIN)

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Le trichloréthylène est un irritant grave pour les yeux. L'application de 0,1 ml de trichloréthylène non dilué a causé des dommages graves chez les lapins. (1)

IRRITATION DE LA PEAU

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Le trichloréthylène est un irritant grave pour la peau. Dans un test conforme au OCDE, l'application de 0,5 ml de trichloréthylène (pur à plus de 99,95 %) a produit une irritation grave chez les lapins. (1)

INGESTION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

On a observé des dommages au foie (par exemple : inflammation et mort du tissu) chez des souris qui ont ingéré 600 mg/kg/jour pendant 4 semaines. Des effets semblables n'ont pas été vus chez les rats mâles qui ont ingéré 1 100 mg/kg/jour pendant 3 semaines. (1)

Effets de l'exposition à long terme (chroniques)

INHALATION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Des rats ont survécu à des expositions par inhalation jusqu'à 2 000 ppm pendant jusqu'à 6 mois. Les seuls effets nocifs notés étaient des signes de dépression du SNC. On n'a observé aucun effet nocif chez des rats suite à l'exposition à 1 000 ppm pendant 90 jours ou 770 ppm pendant 6 semaines, ni chez des singes exposés à 400 ppm pendant 7 mois. (1)

INGESTION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

On a observé des effets sur le SNC chez des animaux suite à l'ingestion de fortes doses. Des rats qui ont reçu 5 600 mg/kg/jour dans l'huile de maïs (pure à 99%; 5 jours/semaine) pendant jusqu'à 6 semaines sont décédés, tandis qu'à 3 000 mg/kg des signes de fœtotoxicité incluaient une perte de poids, une respiration laborieuse, une posture voûtée et une perte de poils. On a observé une augmentation du poids du foie chez les souris qui ont ingéré jusqu'à 800 mg/kg/jour pendant 4 à 6 mois. Les reins sont un organe cible dans des études à long terme sur l'alimentation impliquant l'administration de doses élevées aux rats et aux souris. (1)

CANCÉROGÉNÉCITÉ

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

CIRC a déterminé qu'il y a évidence suffisante pour la cancérogénicité du trichloréthylène chez les animaux expérimentaux. Dans deux études d'alimentation de souris, on a observé des augmentations significatives de tumeurs du foie. Dans deux études d'alimentation de rats, des tumeurs sur des reins ont augmenté chez les rats mâles, et dans une étude, des tumeurs aux testicules ont augmenté. Dans des études sur l'inhalation chez des souris, une incidence accrue de lymphomes a été rapportée dans une étude, une incidence accrue de tumeurs au foie dans une étude, et des incidences accrues de tumeurs aux poumons dans trois études. Dans des études sur l'inhalation chez des rats, une incidence accrue de tumeurs sur des testicules a été observée dans une étude. D'autres études étaient négatives, ou non concluantes dues aux limitations dans le plan d'étude. (1)

TÉRATOGENÉCITÉ, EMBRYOTOXICITÉ, FŒTOTOXICITÉ

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

L'information disponible ne suggère pas que le trichloréthylène cause des effets sur le développement. La plupart des études n'ont soit pas montré d'effets nocifs sur la progéniture ou ont montré des effets seulement en présence de toxicité significative chez les mères. On n'a observé aucun effet significatif sur le développement chez des rats ou des souris exposés au trichloréthylène dans une étude continue sur la reproduction. (1)

TOXICITÉ SUR LA REPRODUCTION

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

L'information localisée n'est pas suffisante pour conclure que le trichloréthylène cause la toxicité sur la reproduction. Alors que certains effets sur la reproduction ont été observés (par exemple, forme anormale des spermatozoïdes, motilité des spermatozoïdes réduite), les expositions concernées ont aussi causé une toxicité générale et l'exposition au trichloréthylène n'a pas été montrée pour réduire la fertilité chez les animaux. Une étude continue bien conduite sur la reproduction suggère que le trichloréthylène n'est pas une toxine sélective pour la reproduction. Chez des souris, la toxicité du foie, des reins et lactationnelle était plus grave que les réductions relativement modérées de la motilité des spermatozoïdes. Chez les rats, le trichloréthylène a produit une toxicité générale (poids corporel réduit, poids relativement accru du foie et des reins), avec un effet minimal sur les taux de reproduction. (1)

MUTAGÉNÉCITÉ

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Le trichloréthylène a été intensivement étudié pour la mutagénicité potentielle. L'interprétation des résultats de ces tests est compliquée, parce que la pureté de la substance d'essai n'est pas toujours spécifiée. Les formulations commerciales du trichloréthylène peuvent contenir des stabilisateurs (par exemple : épichlorhydrine), qui sont mutagéniques. Des études avec du trichloréthylène impur ne sont pas

considérées dans cette évaluation. Des résultats positifs ont été obtenus dans les cellules somatiques d'animaux vivants exposés par des voies d'exposition appropriées à du trichloréthylène très pur. Par conséquent, le trichloréthylène est considéré mutagénique. (1)

SUBSTANCES SYNERGIQUES

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

L'éthanol a augmenté la dépression du SNC chez les souris, la toxicité du foie chez les rats et l'hyperréactivité cardiaque à la stimulation des catécholamines chez les lapins causées par le trichloréthylène. Le prétraitement avec d'autres inducteurs d'enzymes métaboliques dans le foie (système mélangé de fonction d'oxydase) tels que phénobarbital ou 3-méthylcholanthrène a aussi augmenté la toxicité du trichloréthylène sur le foie chez les animaux. (1)

SENSIBILISATION DE LA PEAU

Asphalte :

Aucune information disponible.

Trichloréthylène :

Des résultats positifs ont été obtenus dans un test bien mené chez des cochons d'Inde. Dans un test de maximisation du cochon d'Inde modifié, le trichloréthylène (pur à 99,9%) a été testé positif dans 33/50 (66%) des femelles cochons d'Inde. (1)

SECTION XII : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX

Empêcher l'eau d'incendie de s'infiltrer dans les égouts pluviaux et sanitaires, les lacs, les rivières, les ruisseaux et les voies d'eau publiques. Bloquer l'accès vers les drains et les fossés. Selon la réglementation, les autorités provinciales, fédérales et d'autres agences peuvent exiger d'être mises au courant de l'incident. La zone du déversement doit être nettoyée et restaurée à son état original ou selon la satisfaction des autorités. Ce produit peut être dommageable pour la vie aquatique.

SECTION XIII : ÉLIMINATION DU PRODUIT

ÉLIMINATION DU PRODUIT

Ce produit est considéré comme une matière dangereuse. Consulter les autorités locales (provinciales, territoriales ou nationales) pour connaître les méthodes d'élimination. Cette matière est également reconnue comme un déchet dangereux par le RCRA (É.-U.); l'élimination doit donc suivre la réglementation de l'EPA. Ne pas jeter avec les ordures ménagères ou dans les égouts.

SECTION XIV : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit n'est pas réglementé par le TMD ni par le DOT.

SECTION XV : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

SIMDUT

- D1B :** Matière toxique et infectieuse – Effets immédiats et graves (trichloréthylène)
- D2A :** Matière toxique et infectieuse – Autres effets – Très toxique (trichloréthylène : cancérogénicité)
- D2B :** Matière toxique ayant d'autres effets (trichloréthylène : mutagénicité et irritation de la peau)
- LIS :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans la Liste Intérieure des Substances (LIS – Canada).
- TSCA :** Tous les ingrédients de ce produit sont consignés dans le Toxic Substances Control Act Inventory (TSCA – États-Unis).

HMIS (États-Unis) :		NFPA (États-Unis) :	
Santé	2	Santé	2
Inflammabilité	1	Inflammabilité	1
Risque physique	0	Instabilité	0
Équipement protecteur	G	Danger spécifique	0

GLOSSAIRE

ANSI :	American National Standards Institute
ASTM:	American Society for Testing and Materials
CAS :	Chemical Abstract Services
CSA :	Association Canadienne de Normalisation
DL50/CL50 :	Dose létale et concentration létale les moins élevées publiées
DOT :	Department of Transportation (États-Unis)
EPA :	Environmental Protection Agency (États-Unis)
HMIS :	Hazardous Material Information System
NFPA :	National Fire Protection Association
OCDE :	Organisation de coopération et de développement économiques
OSHA :	Occupational Safety & Health Administration (États-Unis)
RCRA :	Resource Conservation and Recovery Act (États-Unis)
SIMDUT :	Système d'informations sur les matières dangereuses utilisées au travail
TMD :	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV-TWA :	Valeur limite d'exposition – Moyenne pondérée en fonction du temps

Références :

- (1) CHEMINFO (2008) Canadian Centre of Occupational Health and Safety, Hamilton Ontario) Canada
- (2) Fiche signalétique du fournisseur

Numéro de la fiche signalétique : CA U DRU SS FS 066
Pour plus de renseignements : 1 800 567-1492

Les fiches signalétiques de SOPREMA sont disponibles sur Internet à l'adresse suivante : www.soprema.ca

Justification de la mise à jour :

- Mise à jour des données : densité, viscosité, C.O.V. (Section IX)
- Modification de la codification pour Équipement protecteur. (Section XV)

Cette fiche signalétique a été formulée en vertu de la norme ANSI Z400.1 (États-Unis), de la norme 29 CFR Part. 1910-1200 d'OSHA (États-Unis) et du règlement DORS/88-66 du SIMDUT (Canada).

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni le fournisseur mentionné ci-dessus, ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.